

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018

Malaunay, Salle du Conseil

Vote du budget

Bibliothèque : Conventionnement avec le Département

La Bibliothèque Municipale « Au fil des mots » a un programme annuel d'animations riche et d'expositions de qualité : « Bibliothèque en Fête » avec au programme une exposition photo « Des livres et moi ! » en octobre à l'espace Forum Boris Vian, mini-salon du livre avec auteurs et dédicaces, lecture d'extraits, concours de couverture de livre, soirée-lecture « spéciale Halloween » avec une soupe de sorcière, exposition « Malaunay 39-45 » sur le quotidien de la seconde guerre mondiale, ou encore un mois de novembre 2018 dédié à la mémoire de la guerre avec un projet d'exposition et des animations inédites, dont une reconstitution-évocation d'hôpital militaire autour du Centenaire de la 1ere guerre mondiale.

Un cadre ainsi propice pour soumettre au Département de Seine-Maritime via la Médiathèque Départementale **un dossier de conventionnement**, qui permettrait que chaque projet soumis et retenu puisse être aidé à hauteur de 50% pour un engagement minimum de 400€, l'aide ne pouvant excéder 1000€.

La Ville sera tenue, sur les 4 années d'engagement, **de développer ses animations** en lien avec la Direction de l'Animation et de la Communication, sur le territoire de la Ville et en lien avec la Vallée du Cailly et la Métropole en pérennisant les **soirées thématiques**, en développant **la partie Ludothèque** au sein de la bibliothèque en lien avec le Contrat Enfance Jeunesse, ainsi que les **interventions autour du jeu et du livre** pour tous les publics.

Cette délibération a été votée à l'unanimité.

Budget 2018 :

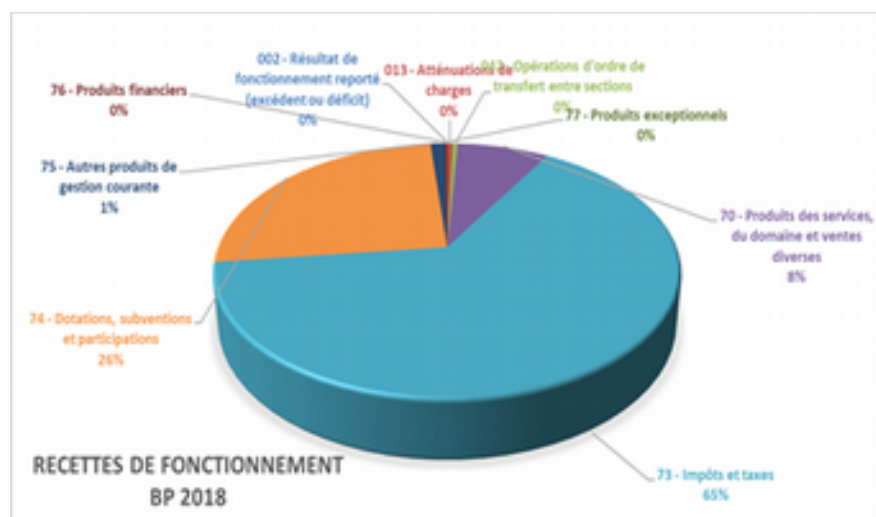
Le budget 2018 est voté dans un contexte national difficile, sous le signe des baisses de dotations et de suppression des emplois aidés, comme l'a notamment souligné le Maire lors du Débat d'orientation budgétaire ~~la semaine passée~~.

> En section de fonctionnement, des recettes calculées avec prudence

En 2018, les prévisions de **recettes de fonctionnement** s'établissent à hauteur de **5 352 931 €**, soit une hausse très légère de 0.66 % par rapport aux prévisions initiales au titre de l'exercice 2017 et une baisse de 10.18 % par rapport aux recettes encaissées en 2017, ce qui traduit la volonté d'estimer les recettes de façon prudente, telles que les produits difficilement quantifiables (taxe aux droits de mutation) et les baisses annoncées des dotations publiques.

Au chapitre des recettes liées aux impôts et taxes, on note une prévision au budget primitif 2018 qui s'élève à 3 461 555.35€, correspondant ainsi à 65% des recettes ; la fiscalité locale (TH, TF et TFNB) représentant à elle seule 50% des recettes réelles de fonctionnement.

A noter en effet qu'au titre des dotations de l'Etat, la DGF subit encore une baisse de 14 000€ par rapport à celle perçue en 2017 et la suppression des contrats aidés aura des conséquences notables en 2018 sur la collectivité avec la fin de trois contrats.



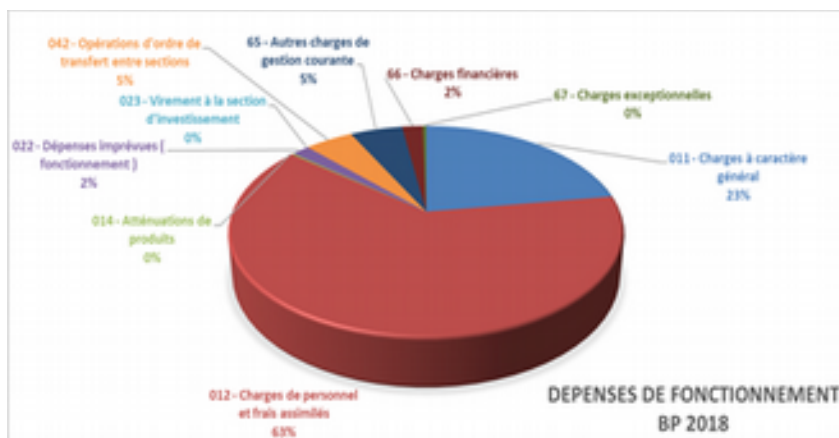
> En section de fonctionnement, des dépenses calculées au plus près

En 2018, les dépenses de fonctionnement au budget primitif s'établissent à **5 352 931 €** qui sont réparties comme suit :

Les charges à caractère général s'élèvent à **1 206 142 €** (dont dépenses à caractère technique pour le service environnement et moyens techniques pour 301 352 €, fluides pour 298 775 €, dépenses relatives à l'intendance et à la restauration municipale pour 220 347 €, dépenses de fonctionnement courant des écoles pour 22 269 €, dépenses relatives à l'enfance et la famille pour 4 492 €, sport et jeunesse pour 26 845 €, école de musique et des arts pour 18 842 €, bibliothèque pour 9 275,00 €, police municipale pour 7 430 €, dépenses d'animation et manifestations culturelles pour 96 822 €, dépenses à caractère général pour la Direction des ressources humaines et financières pour 139 272 €, téléphonie pour 29 000 €).

Les charges de personnel sont légèrement à la baisse à hauteur de **3 389 020 €**, notamment grâce aux départs en retraite non systématiquement remplacés, et à une réorganisation des services indispensable. Les contrats aidés non renouvelés par décision gouvernementale ne seront pas remplacés dans l'immédiat, un choix qui s'impose à nous.

Concernant les **charges de gestion courante**, qui comprennent notamment les subventions aux associations, les participations obligatoires auprès d'autres collectivités, la subvention d'équilibre au CCAS avec **110 000 €**, elles sont orientées à la baisse à hauteur de 274 431 €. Au chapitre des charges financières, on note au budget primitif 2018 une légère baisse sur les intérêts des emprunts avec **108 337 €**, en raison de l'absence de souscription d'emprunts depuis 2013.

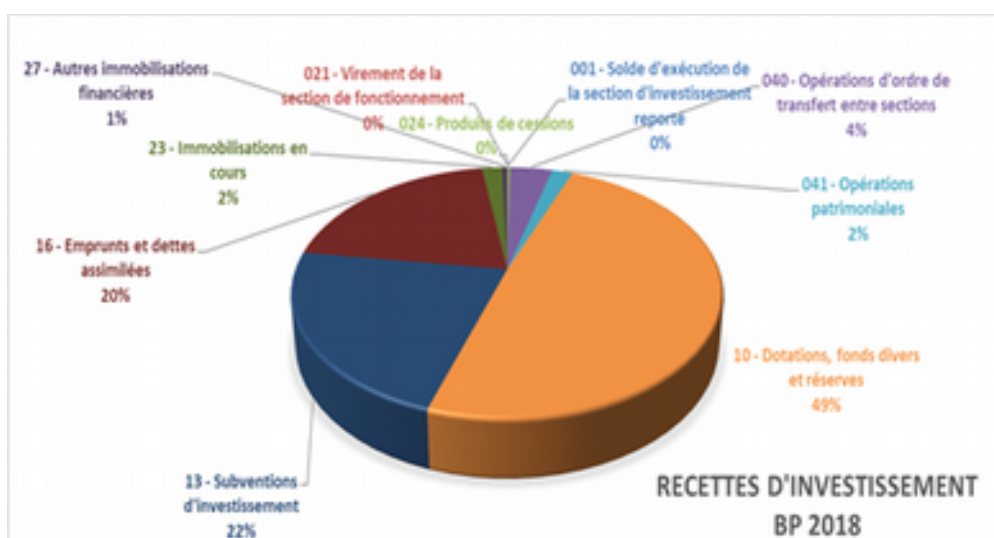


> En section d'investissements, des recettes marquées par les grands projets du mandat

Le budget total d'investissements sur l'année 2018 est historique à **9 184 634 €**. Il est lié à l'ambitieux plan d'actions de Malaunay en transition(s).

Il comprend des recettes reprises en reste à réaliser de 2017 sur les différents grands projets à hauteur de **2.583 942 €**, et le budget d'investissement 2018 qui s'élève à **6 600 692 €**, année de rouage en continuité du plan d'actions du mandat.

A préciser que dans ce budget global, l'emprunt qui constitue une variable d'ajustement compte tenu des dépenses d'équipement retenues par la commune et de l'autofinancement dégagé par la section d'investissement, est inscrit pour un crédit d'un montant maximum de 1 300 000 € ainsi qu'une ligne de 50 000 € correspondant au capital du prêt participatif lancé par la Ville pour le projet de pose de panneaux photovoltaïques de l'école Brassens et de l'école de Musique (émMA). Enfin, ces recettes prévoient les subventions du projet piscine (Département Métropole...).



> Au niveau des investissements, des dépenses moins tendues

Les perspectives en investissements sont moins tendues. La dette de la collectivité est en baisse avec un encours de 2,9 millions d'€ et un taux de désendettement de 3,9 années, un taux qui

feraient des envieux dans de nombreuses collectivités. A noter que depuis plusieurs années, la commune a fait le choix d'autofinancer ses dépenses d'équipement en s'abstenant de recourir à l'emprunt, et de mener une politique active de recherche de financements très variés et conséquents. 2018 s'inscrit dans la poursuite des grands équipements et travaux engagés.

Le montant des restes à réaliser en **dépenses d'équipement** s'élève à **6 763 603 € en 2018**, important du fait de l'engagement devant être impérativement fait avant le 31 décembre 2017 pour toutes les opérations et tous les travaux prévus dans le cadre de la subvention TEP-CV.

Le total des nouveaux crédits s'élève à **2 421 031 €**.

Cela comprend les nouveaux travaux, avec d'une part les immobilisations corporelles s'élèvent à 407 446 € : elles servent par exemple à l'aménagement des éclairages, aux matériels pour les infrastructures municipales (jeux de parc, crèche, écoles, cantine et cuisines, parc, terrain de pétanque, stade Sintès et tennis couvert, jardinières, mobilier, instruments de musique...), à financer les panneaux de chantier, la végétalisation d'une partie du cimetière, la clôture d'un talus aux Beaux sites, la plantation d'arbres, la création de point d'eau). Et avec d'autre part les immobilisations sont à hauteur de 683 111 €, la prévision budgétaire au chapitre des emprunts et dettes assimilées s'élève à 263 861 €, les dépenses imprévues s'établissent à hauteur de 100 344 €.

